

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AU CONCOURS

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE.

Le concours est organisé par **INCAR MOTOR SPRL**, dont le siège social est établi à Rue de Biefnot 12, 4100 SERAING (dénommé ci-après « **NCAR MOTOR** »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATIONS.

2.1 Seul l'acquéreur d'un nouveau véhicule neuf auprès d'INCAR MOTOR pourra bénéficier du présent concours. Pour être valablement inscrit le bon de commande doit être rempli avant la date du 26 février 2021 fin de journée au plus tard, cette échéance marquant la clôture des inscriptions. Cette inscription est limitée à une seule personne physique ou morale par bon de commande.

2.2 La participation au concours induit l'acceptation de ce règlement, auquel les participants ont le droit de demander consultation à tout moment. Ce dernier pourra faire l'objet d'éventuelles modifications ultérieures, notamment en cas de force majeure. Les participants seront avertis dans les plus brefs délais de ces modifications dans la mesure du possible. Le non-respect du dit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle des gratifications.

2.3 Le concours est ouvert à tout client ayant rempli le bon de commande avant la date et l'heure susmentionnées – résidant dans l'Union européenne. INCAR MOTOR se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DU CONCOURS.

3.1 Le concours aura lieu du 4 janvier 2021 à l'heure d'ouverture de nos salons (9h) et se termine le 26 février 2021 à 18h, sauf prolongation annoncée du concours ou ouverture prolongée de nos salons.

3.2 INCAR MOTOR se réserve le droit de stopper prématurément ou de prolonger la durée du concours sans préavis ni justificatif.

3.3. Le participant devra répondre à une question principale et une question subsidiaire, à savoir :

Question principale : «*Quel est le premier modèle plug-in KIA mis sur le marché ?*»

Question subsidiaire : «*Combien de véhicules seront vendus durant le salon dans les différents garages Kia Incar Motor?*»

ARTICLE 4 : DÉSIGNATION DU GAGNANT.

4.1 Une fois le concours terminé selon les termes définis à l'article 3.1 du présent règlement, le gagnant sera le participant qui aura répondu correctement à la question principale et aura donné la bonne réponse, ou la réponse la plus proche de la réponse exacte, à la question subsidiaire.

En cas d'ex-aequo, un tirage au sort sera réalisé. La détermination du gagnant sera faite par l'huissier de justice dans un délai raisonnable et sa décision ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

4.2 S'il s'avère après vérifications que le participant gagnant ne remplit pas les conditions de participation prévues au présent règlement, un nouveau gagnant sera déterminé conformément au point 4.1 par l'huissier de justice.

4.3 Il revient au gagnant désigné de répondre dans un délai de 5 jours après avoir été contacté par INCAR MOTOR. A défaut, INCAR MOTOR se réserve le droit de déterminer un nouveau gagnant conformément au point 4.1. Le participant déchu du prix du fait de sa carence ne pourra réclamer aucun droit.

SALON
2021
INCAR
MOTOR

INCAR-MOTOR SERAING : Rue de Biefnot, 12 - 4100 Seraing • Tél. 04 337 03 19

INCAR-MOTOR ANS : Rue de Jemeppe, 223 - 4431 Ans • Tél. 04 384 34 09

INCAR-MOTOR LIÈGE : Place de Coronmeuse, 41 - 4000 Liège • Tél. 04 236 03 45

INCARMOTOR.BE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AU CONCOURS

4.4 Le gagnant ainsi désigné remportera le prix suivant :

- SOIT une KIA modèle PICANTO Must 1.0 (essence) d'une valeur de 11.490,00 euros/tvac toutes remises quel conques incluses (le montant de 11.490,00€ n'équivaut donc pas au prix catalogue du modèle).
- SOIT, à l'achat d'une voiture dans nos salons, d'une remise ou remboursement de 11.490,00 euros/tvac sur le montant facturé du véhicule acheté.

INCAR MOTOR se réserve le droit de décider du choix possible à sa discrétion, sans qu'aucune justification ne doive être fournie.

Toute fausse déclaration d'identité entraînera le remboursement du prix, ainsi que la possibilité de réclamer des dommages-intérêts.

ARTICLE 5 : DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

5.1 INCAR MOTOR décline toute responsabilité quant à l'éventuelle perte, destruction, ou dégradation des données relatives au concours. A ce titre, les participants reconnaissent que INCAR MOTOR ne pourra être tenu responsable d'une erreur, d'une perte, d'un retard ou d'un problème technique faisant suite à des problèmes liés à Internet, au site web d'INCAR MOTOR ou aux applications techniques s'effectuant lors de l'envoi des formulaires et l'enregistrement sur le serveur du site Internet. INCAR MOTOR ne pourra en aucun cas être tenu d'un retard de transmission, et ce, quel qu'il soit.

ARTICLE 6 : DONNÉES PERSONNELLES

6.1 Afin de participer au concours, et comme susmentionné, certaines données doivent être fournies par les participants. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution du prix. Ces informations sont destinées à INCAR MOTOR, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. L'adresse email des participants peut être utilisée pour l'envoi d'une newsletter, après avoir obtenu consentement du participant.

6.2 Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal, ainsi que souligné dans la Privacy Policy de INCAR MOTOR disponible via toute demande des participants ainsi que sur leur site d'INCAR MOTOR à cette adresse : <https://www.incarmotor.be/fr/vie-privee.htm>

6.3 En application du règlement de protection des données, et de la Privacy POLICY d'INCAR MOTOR, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs pourront envoyer un courrier à privacy@incarmotor.be

ARTICLE 7 : LITIGES.

7.1 A défaut de mention sur un éventuel point, le présent règlement est soumis aux conditions générales d'INCAR MOTOR disponible à toute requête du participant ainsi qu'à cette adresse : <https://www.incarmotor.be/fr/conditions-generales-de-vente.htm>

7.2 Le présent règlement est régi par le droit belge.

7.3 Tout litige relatif à la formation, l'exécution, l'interprétation de ces conditions générales de vente ainsi qu'à toutes conventions auxquelles elles s'appliquent et qui ne peut être résolu à l'amiable, est soumis à la compétence exclusive des juridictions de LIEGE.

SALON
2021
INCAR
MOTOR

INCAR-MOTOR SERAING : Rue de Biefnot, 12 - 4100 Seraing • Tél. 04 337 03 19

INCAR-MOTOR ANS : Rue de Jemeppe, 223 - 4431 Ans • Tél. 04 384 34 09

INCAR-MOTOR LIÈGE : Place de Coronmeuse, 41 - 4000 Liège • Tél. 04 236 03 45

INCARMOTOR.BE